

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze avril, à neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, RIVIERE BAPTISTE, GALL ALEXIA, HUCKERT KATIA, LESPERON DOMINIQUE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HEITZ PATRICIA, CAGNINA MARC, DIACONU MIHAELA, COLY MARIE, GROSRENAUD ALAIN, FOEHR SABINE, ESCH JOCELYN

Ont donné pouvoir : FORESTIER ADRIEN à SCHLICHTER PASCAL

Absent excusé : WURTZ Yves (départ en cours de séance à 10h50)

Secrétaire de séance : HIGI CHRISTIANE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19 Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 7 avril 2026

DELIBERATION N° 25/2026 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

La présentation du budget primitif 2026 est synthétisée dans la note jointe en annexe.

Budget Principal	Mouvements totaux (€)	Mouvements réels (€)	Mouvements d'ordre (€)
Investissement			
Recettes	2 212 512,88€	1 553 238,09€	659 274,79€
Dépenses	2 212 512,88€	1 842 321,23€	370 191,65€
Fonctionnement			
Recettes	2 107 289,79€	2 107 289,79€	0€
Dépenses	2 107 289,79€	1 448 015,00€	659 274,79€
Totaux			
Recettes	4 319 802,67€	3 660 527,88€	659 274,79€
Dépenses	4 319 802,67€	3 290 336,23€	1 029 466,44€

Le projet de budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Pour donner suite à l'exposé, Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif 2026 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, soit 18 voix POUR, décide de :

- Voter par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement telle que présentée,
- Voter par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée,
- Adopter le budget primitif général 2026 de la commune,
- Adopter les balances de fonctionnement et d'investissement 2026,
- Autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% de chaque section,
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Mittelhausbergen, le 11 avril 2026
Le Maire, Alexandre LORENTZ

